



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250218-2025\_02\_03-DE

En exercice : .....

Présents : ..... 13

Votants : ..... 15

Absents : -excusés : 2

Procurations : ..... 2

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025\_02\_03

**Objet :** Délibération autorisant le maire à signer un bail précaire avec le commerce « la Bohème » pour un local municipal devant servir de lieu de stockage

L'an deux mille VINGT CINQ, le 13 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents :** M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, Mme MASIN Claudie, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

**Absent :**

**Absents excusés :** M. DELAIRE Claude, M. BIBENS Sylvain

**Exclus :**

**Procurations :** M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier ; M. BIBENS Sylvain à M. LAGARDE Dominique

**Secrétaire de séance :** Mme FORESTIER Nathalie

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Monsieur le Maire explique que Madame DESESSARD Julia, propriétaire du commerce « La Bohème » a fait la demande à la commune d'un local afin de stocker des voiles d'ombrage en fibre de coco. Monsieur le Maire propose de leur louer un local de 87 m2 situé cours des Girondins pour un montant de 50 euros par mois.

Pour cela, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un bail précaire de 6 mois avec ce commerce.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer un bail précaire avec le commerce « la Bohème »

A Lussac, le 13/02/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

